

**2026\_22\_AC\_CEV\_ALLSH\_Licence\_LLCER\_Trilangue\_Anglais\_Allemand**

**Arrêté de composition  
Commission d'Examen de Vœux Parcoursup**

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux Parcoursup de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues littéraires, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Trilangue Anglais-Allemand-3<sup>ème</sup> langue** est composée comme suit :

Président/Présidente :

- **Cécile Cottenet**, Directrice du département des études du monde anglophone ou son représentant.

Membres :

- **Virginie Culoma-Sauva**: Responsable de la mention de la licence LLCER
- **Sophie Picard** : Responsable du parcours allemand
- **Fanny Robles** : Co-responsable du parcours trilangue

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille,

Président d'Aix-Marseille Université